

francophones (FEF) le 28 octobre et mon cabinet a également rencontré une délégation de la FEF le 17 novembre, même si cela ne faisait pas partie des recommandations du collectif.

Comme je l'ai indiqué hier dans le cadre des discussions budgétaires en commission, nous avons dégagé un budget pour aider les ESA à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie. Un montant de 250 000 euros d'aides directes est prévu pour les ESA, celles-ci pouvant aussi faire appel à un mécanisme de veille. Comme je l'ai détaillé très longuement hier, des moyens sont aussi mis à disposition pour lutter contre la précarité étudiante.

Je tiens aussi à rappeler qu'une bonne partie des frais en matière d'énergie sont liés à l'état de vétusté des bâtiments des ESA, dossier qui fait l'objet de toute l'attention de mon collègue Frédéric Daerden, compétent en la matière.

Nous sommes donc évidemment tous engagés pour soutenir nos ESA afin qu'elles puissent faire face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Comme je m'en doutais, je ne décèle pas de mesures suffisantes et supplémentaires pour permettre à chaque jeune – c'est pourtant votre job, Madame la Ministre – d'étudier dans de bonnes conditions et de donner à chacun d'entre eux une chance de réussir. Pendant que nous devisons au sein de ce Parlement, les températures sont en train de descendre et rien ne permet d'assurer aujourd'hui 19°C dans tous les locaux scolaires. En tant que ministre, vous pourriez pourtant imposer une température décente aux écoles.

Vous pourriez également réclamer le blocage des prix des énergies. À tous les niveaux de pouvoir, votre parti empêche de le faire alors qu'un tel blocage a été réalisé dans d'autres pays. Nous devons absolument le faire chez nous. Les montants que vous octroyez aux écoles pour ne payer qu'une partie de leur facture ne permettent aux étudiants ni d'étudier au chaud ni de payer leurs factures. Une telle mesure permet, en revanche, de remplir les poches des multinationales et c'est d'ailleurs ce que vous êtes en train de faire aujourd'hui, alors que vous pourriez injecter cet argent dans l'enseignement pour aider tous les étudiants qui se trouvent dans une situation de précarité.

14.9 Question de M. Michel de Lamotte à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «La charge de travail des étudiants en médecine est excessive»

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Une étude, récemment publiée par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) et portant sur les années de bachelier et de master entre 2000 et 2022, a mis en évidence la charge de travail excessive qui pèse sur les étudiants en médecine. Ceux-

ci, déjà soumis à un examen dès l'entrée des études, doivent supporter des exigences élevées durant les deuxième et troisième années de bachelier. Or, une attention particulière doit être accordée aux études de médecine afin de garantir la qualité des soins de santé.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance du constat alarmant issu de l'étude de l'AEQES? Pensez-vous que l'instauration d'un concours permettra d'améliorer la formation dispensée aux étudiants en médecine? Par ailleurs, cette étude évoque la nécessité de créer des mécanismes d'aide à la réussite. Envisagez-vous d'implémenter de tels dispositifs, notamment au cours des deuxième et troisième années de bachelier, particulièrement chargées?

Les méthodes d'acquisition des compétences ont-elles été évaluées? Étant donné la pénurie que touche ce secteur et la nécessité de garantir la qualité des soins offerts à la population, tant en médecine générale qu'en médecine spécialisée, ne conviendrait-il pas de mobiliser l'aide à la réussite pour ces étudiants? Bien entendu, cela pose aussi la question du financement de cette aide. Il y va de la santé publique au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai bien pris connaissance du rapport de l'AEQES évaluant la qualité des études supérieures de médecine. Le constat qu'il dresse n'est pas alarmant, au contraire, puisqu'il souligne la qualité des études de médecine et indique que l'examen d'entrée a permis de limiter le taux d'échec en première année, ce qui constitue évidemment une très bonne nouvelle. Je n'ai aucune raison de penser que le nouveau concours contribuera à un effet inverse.

Par ailleurs, le rapport met l'accent sur l'accumulation de crédits en deuxième et troisième années de bachelier, qui est un effet du décret précédent. Or, grâce à la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), nous allons limiter l'impact du report de crédits. En outre, nous avons augmenté structurellement le montant consacré aux aides à la réussite en y ajoutant six millions d'euros. Nous essayons que ces aides soient attribuées aux étudiants qui en ont le plus besoin, en particulier ceux en début de cursus.

Les constats de l'AEQES sont globalement satisfaisants, mais il est évidemment nécessaire de refinancer l'enseignement supérieur, ce que nous avons décidé de faire dès cette année avec un montant de 50 millions d'euros dès cette année, ainsi que 70 millions d'euros en 2023 et 80 millions en 2024. Par ailleurs, je suis persuadée que les doyens des facultés de médecine seront sensibles à l'allègement des cursus de spécialisation, qui répond à un autre problème souligné dans le rapport. Quoi qu'il en soit, j'insiste sur le fait que les constats sont globalement positifs; il

convient donc de rassurer nos concitoyens quant à la qualité de la formation en médecine.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, mais votre réponse ne consiste qu'à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Les importantes difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants en deuxième et troisième années de bachelier en médecine sont bien réelles. Dès lors, les compétences qu'ils doivent acquérir en fin de parcours devraient être mieux évaluées et peut-être mieux distribuées entre les différentes années d'études, d'autant plus que nous faisons face à une grave pénurie de médecins.

Ma question portait avant tout sur l'aide à la réussite, car le cursus des études médicales est extrêmement lourd. Il faudrait donc procéder à une réflexion globale avec les facultés de médecine afin de juger de la bonne répartition des cours et d'améliorer encore la qualité de nos services médicaux. Pour ce faire, nous devons financer davantage les activités d'aide à la réussite.

14.10 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Résultats des épreuves non certificatives des élèves dans l'enseignement obligatoire»

14.11 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Les évaluations externes non certificatives permettent-elles d'apprécier réellement le niveau des études?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je vous ai déjà interpellée, Madame la Ministre, à propos des inquiétudes manifestées par le Bureau fédéral du Plan (BFP) concernant les échecs scolaires et le décrochage scolaire qu'on pouvait observer au sein des classes à la suite de la crise sanitaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise des épreuves certificatives et non certificatives; je parlerai plus particulièrement de ces dernières.

À la suite d'un article récemment publié dans la presse, il semble qu'il y ait des inquiétudes à avoir dans l'enseignement primaire et secondaire en ce qui concerne les épreuves non certificatives. On constate 55 % de taux de réussite au niveau secondaire et 75 % au niveau primaire. L'indice socio-économique doit être pris en compte puisqu'on constate une disparité des résultats en fonction de cet indice. Ainsi, dans les écoles à indice socio-économique plus élevé, le taux de réussite des épreuves certificatives est de 80 % tandis que ce taux n'atteint que 65 % dans les écoles à indice plus faible.

Avez-vous pris connaissance de ces résultats? Quelles mesures doivent être prises avec les directions d'école et le corps enseignant? L'objectif des épreuves non certificatives est aussi d'accompagner les équipes éducatives pour éventuellement